Lutte contre les violences faites aux femmes : un engagement fort du CESE



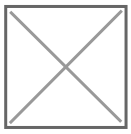
DÉCRYPTAGE PUBLIÉE LE 23/11/2018

A l'occasion du 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, le CESE rappelle son engagement contre les violences sexistes et sexuelles.
Le CESE a publié ces dernières années des études et avis majeurs sur les questions liées à la lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre des travaux de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, délégation actuellement présidée par Emelyn Weber.

> *« Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer », un avis et un rapport des rapporteur.e.s Dominique Rivière et Ernestine Ronai, adoptés en mars 2017.*
>
> *« Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses », une étude de la rapporteure Pascale Vion, adoptée en 2014.*

Dans la continuité de ces travaux**,** du rapport « Où est l'argent pour les droits des femmes ? » en 2016, du colloque « Où est l'argent pour les droits sexuels et reproductifs ? » en 2017, le CESE a organisé jeudi 22 novembre le colloque **« Où est l'argent contre les violences faites aux femmes ? » avec plusieurs partenaires.**

Retrouvez le live du colloque :



Les violences faites aux femmes sont un phénomène de grande ampleur :

- En 2016, 123 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex compagnon. **Le féminicide constitue la forme la plus extrême de violence contre les femmes et s'inscrit dans un continuum des violences, des plus visibles aux plus insidieuses**. Il représente 1/5ème des meurtres commis en France.

- Environ 223 000 femmes sont victimes de violences conjugales (violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint). Parmi elles, seules 14 % ont porté plainte.

- Environ 84 000 femmes de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de viol ou de tentative de viol chaque année, soit près de 240 femmes concernées par jour. Dans 86 % des cas, ces agressions ont été perpétrées par une personne connue de la victime.

A l'occasion du colloque du 22 novembre**, une étude estimant les besoins financiers pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes a été présentée.** Cette étude met en lumière l'insuffisance des financements publics et privés de la lutte contre les violences en France et les leviers d'action possibles pour augmenter ces moyens.

Vous pouvez **lire cette étude ici.**

© - copyright CESE - Novembre 2026